

Animateur : Jacques Noble
Secrétaire de séance : Jean-François Selle
Membres présents : Karine Vergnaud, Yadaly Sakho
Membres absents excusés : Serge Dorain, Claude Fort, Bruno Renon.

1° - Règlementation équipes évoluant en entente jeunes au niveau District .

Suite à la réception d'un mail de Groupe sportif Franco-Portugais de Gond-Pontouvre en date du 18/06/2024, la commission procède à une lecture du règlement et apporte les réponses suivantes en rappelant l'article 8.3 des RG du District de la Charente :

Article 8.3/ Ententes équipes de jeunes (Équipes évoluant en entente au niveau District)

Pas d'imposition de joueurs par club mais **souhait** d'avoir pour chacun des licenciés dans la catégorie. Les cas non prévus dans le présent règlement seront étudiés et jugés, en dernier ressort, par le Comité de direction du District

- Considérant, pour la saison 2023-2024, que le club de Soyaux et de GS Franco Portugais de Gond-Pontouvre ont engagé une entente dans les catégories suivantes :
 - o 1 équipe U9
 - o 1 équipe U10-U11
 - o 1 équipe U12-U13
- Considérant l'article 8.3 des RG du District de la Charente, cité en référence ci-dessus,

La commission confirme que l'entente est donc règlementaire et couvre les 2 clubs vis-à-vis des obligations règlementaires en matière d'équipes de jeunes.

Néanmoins, la commission considère que le l'article mériterait éventuellement une précision concernant l'article 8.3 « Pas d'imposition de joueurs par club mais **souhait** d'avoir pour chacun des licenciés dans la catégorie » et demande à la commission des compétitions jeunes un avis sur le sujet pour présentation à un prochain Comité de direction.

En cas de souhait de modification de l'article celui-ci sera ensuite soumis au vote des clubs en assemblée générale car il est relatif à une modification des Règlements généraux du District Charente.

La prochaine réunion sera programmée **en fonction de l'actualité**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h45.

L'Animateur de la Commission
Jacques Noble



Le Secrétaire de la Commission
Jean-François Selle

